



UNE MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE : POURQUOI ?

Une mesure de protection juridique, ça n'est pas automatique, ni systématique.

D'autres solutions peuvent exister : < Procurations

< Régimes matrimoniaux

< Mandat de protection future

< Habilitation familiale

MAIS si ces dispositifs sont trop limités, il faut envisager **une mesure de protection juridique**



Vous constatez qu'**un de vos proches est vulnérable** en raison de :

< La maladie

< Un accident de la vie

< L'avancée de l'âge

Il n'est **plus en capacité de gérer seul** :

< Ses affaires

< Ses biens



Une mesure de protection juridique permettra de **l'aider à protéger ses intérêts**

Les conditions

La personne à protéger doit : < **être majeur(e)**

< Avoir une **altération de ses facultés mentales et/ou corporelles médicalement constatées**. Cette altération doit être **de nature à empêcher la libre expression de sa volonté**.

Info

+

Selon ce degré d'altération, il existe différents plusieurs mesures de protection à envisager